

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

REVITALISATION PÉRENNE DES LIGNES FERROVIAIRES DE DESSERTES FINES DU
TERRITOIRE - (N° 998)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CD60

présenté par

Mme Diaz, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin,
Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et
M. Villedieu

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'innovation des systèmes de sécurité ferroviaire au niveau des passages à niveau.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France compte 15.000 passages à niveau, franchis chaque jour par 16 millions de véhicules. Cela représente 300.000 fermetures de barrières par jour.

En 2021, il y a eu 110 collisions qui ont provoqués le décès de 24 personnes.

La réouverture de petite ligne ferroviaire posera le problème de la sécurisation des passages à niveau. Les innovations dans ce domaine ont fortement progressé, notamment par la mise en place de caméras intelligentes qui permet de contrôler, avant l'arrivée du train, si le passage à niveau est libre.

Cet amendement a pour objectif d'éclairer les parlementaires sur les innovations dans le domaines de la sécurisation des passages à niveau.